Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 MARS 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène – Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ESCHYLE Gilles – M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 16 mars 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 3 / Vote des taux des quatre taxes locales pour 2005

Le conseil est invité à fixer les taux des quatre taxes locales pour l'année 2005.

Pour mémoire, en 2004, les caractéristiques de la fiscalité locale étaient les suivantes :

	Taux	Bases	Produits
Taxe d'Habitation	10.79	3 136 383	338 415.73
Foncier Bâti	13.98	2 330 168	325 757.49
Foncier Non Bâti	32.21	84 049	27 072.18
Taxe Professionnelle	7.71	1 363 847	105 152.60
Total produit			**796 398.00**

Pour l'année 2005, l'état 1259 MI fait apparaître les bases suivantes :

Taxe d'Habitation :	3 473 000
Foncier Bâti :	2 580 000
Foncier Non Bâti :	85 400
Taxe Professionnelle :	1 453 000

Ce qui correspond à une augmentation des bases de + 9.79 %.

Pour équilibrer le budget, le produit fiscal nécessaire s'établit à **935 555 €.** Les allocations compensatrices versées par l'Etat étant de **60 601 €,** le produit fiscal attendu est donc de **874 954 euros**.

L'application d'une variation proportionnelle fait apparaître les taux suivants :

Taxe d'Habitation :	10.79 %
Foncier Bâti :	13.98 %
Foncier Non Bâti :	32.21 %
Taxe Professionnelle :	7.71 %

Le conseil est invité à fixer les taux pour l'année 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux des quatre taxes locales pour l'année 2005 à :

Taxe d'Habitation :	10.79 %
Foncier Bâti :	13.98 %
Foncier Non Bâti :	32.21 %
Taxe Professionnelle :	7.71 %

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS